



Réhabilitation d'une maison

Par **Dindoune**, le 11/11/2014 à 14:17

Bonjour,

Je vous sollicite aujourd'hui pour vous exposer notre dilemme.

Mes beaux parents possède sur leur terrain une seconde maison qui est saine et qui nécessite une rénovation intérieure ainsi qu'une fosse septique pour y vivre. Il n'y a aucun raccord d'eau ni d'électricité pour le moment.

Quelles sont les démarches vis à vis de la législation afin de rendre habitable cette maison ? Pour la fosse septique ? Le raccord téléphone ? Par rapport à EDF ? Et de la mairie a quel moment doit on déclarer les travaux ?

Autant de questions pour lesquelles il est difficile de se faire une idée sans avoir les pieds dedans... Étant donné l'investissement financier que cela représenterait nous aimerions savoir sous quelles conditions/contraintes nous serions soumis si nous voulions rendre habitable cette maison.

Merci d'avance pour votre réponse :)

Par **cocotte1003**, le 11/11/2014 à 16:23

Bonjour, attention, la maison appartiendra au propriétaire du terrain. Selon les travaux à faire et la surface, la destination première, un permise de construire sera nécessaire. Si vous touchez à la façade, in permise sera en autre nécessaire. Pour les branchements, vous contactez le service d'ERDF pour demander déjà in devis. Si vous n'y connaissez vraiment

rien un architecte sera le bien venu, cordialement